



Projet de réforme des retraites 2010

Le 17 août 10

Le projet de loi adopté par le conseil des ministres le 13 juillet dernier a été examiné par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, à huis clos, du 20 au 22 juillet. L'examen par l'Assemblée est programmé à compter du 7 (ou 6) septembre.

Mi-août, seuls les amendements déposés et le compte rendu des débats de la commission du 20 juillet étaient disponibles sur le site. Une partie des informations n'a donc été accessible que par la presse, ou est extraite de l'étude d'impact présentée par le gouvernement.

Selon le Président de la commission, 108 des 480 amendements recevables ont été adoptés, dont 45 sur le fond du projet, les autres concernant la forme.

Cependant, les modifications adoptées sont ponctuelles, l'essentiel du projet de loi n'a pas été modifié. Les députés de la majorité, en accord avec le gouvernement, ont renvoyé le débat à l'examen en plénière. Du fait de l'appel aux grèves et manifestations du 7 septembre, le gouvernement veut afficher qu'il discute encore avec les organisations syndicales (« *Les discussions se poursuivent avec les partenaires sociaux pour essayer d'améliorer le dispositif d'ici à la rentrée.* » Woerth) et veut se garder une marge de manœuvre, même limitée aux apparences. Les sujets qu'il présente comme ouverts sont ceux de la pénibilité, des carrières longues, des polypensionnés. Il affirme en revanche que la hausse des âges de la retraite est indiscutable.

Les groupes d'opposition ont déposé des amendements de suppression des différentes mesures régressives, et de nombreux autres sur le financement des retraites.

Plusieurs interventions (PS et d'autres de la majorité) en faveur d'une réforme systémique ou pour un lien plus fort entre le montant des cotisations versées et le montant de la pension.

La question de l'égalité hommes / femmes a été au cœur du débat, obligeant Woerth à y répondre et à modifier le texte (négociation obligatoire dans les entreprises sous peine de pénalités et prolongation de l'assurance veuvage) sans cependant cesser de nier la responsabilité des règles de détermination des pensions.

Sur ce point des amendements utiles ont été portés par certains membres de la majorité. La HALDE a prévu d'y consacrer sa première manifestation des «mercredis de la HALDE ». Le médiateur de la République s'est exprimé. Nous devons donc poursuivre nos interventions sur ce point avec encore plus de force.

Tout montre l'importance de la mobilisation du 7 septembre, de la bataille d'opinion qu'il faut amplifier et des interventions en direction des parlementaires.

On trouvera ci-dessous les différents thèmes abordés au cours des débats de la commission.

1. Le report des bornes d'âge.

Amendements de suppression PS, PC et PG.

Deux amendements, présentés par des parlementaires UMP, ont été repoussés ; il s'agissait de limiter l'effet de la décote, arguant qu'elle pénalise particulièrement les femmes. La présidente de la délégation aux droits des femmes a défendu le maintien de l'âge de la retraite sans décote à 65 ans. L'autre amendement prévoyait le maintien à 65 ans de cet âge pour les mères d'au moins 2 enfants (régime général).

Les documents publiés à l'occasion de ces travaux éclairent le rythme brutal d'élévation de l'âge sans décote. Pour les fonctionnaires, la progressivité de la décote telle que retenue en 2003 est modifiée. Certains d'entre eux se voient pénalisés de trimestres de décote supplémentaires, entraînant une baisse de leur pension à 62 ans jusqu'à 14% par rapport aux droits actuels. Une baisse du même ordre est prévisible pour la pension versée par le régime général. Voir fiche technique.

Effets financiers de la mesure, présentée comme couvrant la moitié des « déficits », en milliards € 2008.

	2011	2015	2018	2020
Tous régimes	1,7	9,5	18,6	20,2
dont CNAV	0,3	4,6	8,5	9,2

2. Le comité de pilotage

Lors de l'examen de cet article, la majorité UMP a adopté un amendement limitant le rôle du COR à la production de rapports « techniques ».

3. Les sujets Fonction publique.

Le gouvernement a fait rejeter des amendements grossiers, par exemple sur le traitement des 6 derniers mois, la suppression de toutes les bonifications hors celles pour enfants nés ou adoptés avant 2004, la linéarisation du minimum garanti ayant pour effet de diminuer son montant dans la quasi-totalité des situations.

Interpelé sur la situation des fonctionnaires (et des militaires) qui n'atteignent pas 15 années de service (les TSD « titulaires sans droits »), Eric Woerth a répondu : « *Nous songeons donc à réduire la durée minimale de service* ». Outre l'aspect symbolique du sujet, la FSU avait indiqué au cours des groupes de travail sur les TSD qu'une telle mesure générerait des polypensionnés plus nombreux et qu'il était impensable de l'envisager sans régler la situation des fonctionnaires polypensionnés.

• L'augmentation du taux de cotisation.

En réponse au PS qui demandait la compensation par une augmentation du traitement brut de cette augmentation du taux de la retenue pour pension, Woerth a rejeté cette hypothèse : « *l'augmentation de la cotisation ne sera pas compensée. Si elle l'était, les fonctionnaires et les employés du secteur privé cotiseraient à un taux différent, pour un salaire et une retraite égaux.* »

A l'horizon 2020, cette mesure devrait permettre aux employeurs publics d'économiser 1,55 milliard d'€ pour l'Etat et 1,450 pour les FPT et FPH.

• Le minimum garanti

Rejet des amendements de suppression de l'article qui soumet l'attribution du minimum garanti à la condition d'avoir droit à une retraite sans décote ; « *il faut tenir compte du fait que, si le minimum garanti n'évolue pas, le système de la décote ne sert à rien.* » (E Woerth)

A l'horizon 2020, l'économie serait de 270 millions d'€ pour l'Etat et 650 pour la CNRACL.

- **La suppression du droit à une retraite anticipée des parents de trois enfants.**

Le gouvernement nie que la bascule dès 2011 des modalités de détermination de la pension sur celles applicables à la génération pour les fonctionnaires qui conserveront le droit à une retraite anticipée, conduise de très nombreuses femmes à cesser leur activité. Les Parlementaires ont apparemment une autre analyse. Ainsi, le rapporteur UMP de la commission des finances a souhaité que le dispositif soit étalé.

Le gouvernement donne un chiffrage théorique de la mesure en supposant que « *les agents privilégieront le maintien en activité* ». En 2020, 450 millions d'€ d'économie dans la FPE, 530 pour la CNRACL.

- **Les bonifications pour enfants.**

Question soulevée y compris par le médiateur de la République.

Réponse affligeante de G Tron, qui entend se limiter à évaluer le nombre de femmes fonctionnaires qui n'ont pas pris de congé d'adoption depuis 1978. Refus donc d'aborder la situation des fonctionnaires qui ont eu un enfant alors qu'elles n'étaient pas en activité dans la Fonction publique, ou qu'elles l'étaient comme non titulaires, comme l'ensemble des problèmes liés à la réforme de 2003.

- **Situation des collègues en CPA.**

Cette question exposée dans le courrier de la FSU aux parlementaires, a été reprise par les élus communistes. Là encore, G Tron ne voit pas le sujet, mais indique ne pas être « *fermé à l'idée d'un examen de la question dans le détail* ».

4. Epargne retraite

De très nombreux amendements des parlementaires de la majorité ont porté sur l'épargne retraite, le versement de jours de RTT épargnés dans ces plans, arguant en particulier que les salariés des PME n'avaient pas accès aux PERCO et visant au développement de cette épargne.

Un amendement a été retenu qui prévoit que sauf avis contraire du salarié, la moitié de la participation sera versée sur le PERCO.

5. Rachat de trimestres devenu inutile.

Amendement gouvernemental autorisant le remboursement des ces rachats devenus inutiles car les trimestres rachatés seront acquis par les salariés ne pouvant cesser leur activité à 60 ans.